

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI 6 AOUT 1874

CRISE MINISTERIELLE

Au moment où nous écrivons, le cabinet de Québec, si fort il y a un mois, est en pleine désorganisation. Voici les faits qui ont donné lieu à cette crise soudaine.

Le gouvernement local possédait aux Tanneries des Rollands une propriété de vingt arpents en superficie qu'il a échangée pour une autre mesurant quarante arpents, mais située beaucoup plus loin en dehors des limites de la ville.

Ici nous laissons la parole au *Montreal Gazette*, organe conservateur :

Le gouvernement a reçu plus d'une offre et le prix offert s'est élevé jusqu'à \$50,000. Il refusa de vendre.....

Si nous ne faisons pas erreur, très peu de jours avant l'échange un membre du gouvernement écrivit à un citoyen éminent de Montréal que la propriété ne serait pas vendue, et nous prenons ce fait comme une preuve que tous les membres du gouvernement ne savaient pas dans quel scandale leurs collègues de ce district les entraînaient. L'offre de \$50,000 qui lui avait été faite aurait dû convaincre les ministres que c'était au moins la moindre valeur à laquelle ils pouvaient priser le terrain.

Il faut présumer qu'avant que l'échange eut lieu, tous les titres ont été examinés, et l'histoire remarquable qu'ils racontent a dû être connue des ministres. Voici cette histoire. Le terrain était d'abord partagé en deux; il fut ensuite réuni et il est maintenant encore divisé. Le 19 mars dernier, un peu plus de trois mois avant la date du transfert, Benjamin Leduc vendit à W. M. Rice un morceau de terre d'un arpent sur quarante pour la somme de \$16,000, dont \$2,000 comptant et la balance garantie par une hypothèque sur la propriété.

Le 1 avril, Gilbert Leduc fit une promesse de vente de la propriété voisine de un arpent sur quarante, pour la somme de \$22,000, dont \$2,000 payable le jour de l'exécution de la promesse. Le 30 juin cette promesse fut remplie par l'exécution d'un acte de vente formelle, et la propriété passa à M. Rice.

Notre confrère constate ensuite que cette propriété de quatre-vingts arpents venait ainsi d'être vendue de bonne foi pour \$38,000, que la moitié cédée au gouvernement venait d'être payée \$22,000, et que d'autre part \$50,000 avaient été offertes antérieurement pour la propriété donnée en échange. De sorte que ces titres prouvaient *prima facie* "que la propriété que l'on offrait en échange valait moins que la moitié de celle que l'on demandait."

La *Gazette* ajoute :

Cette manière de présenter l'affaire nous dispense de faire des calculs sur des valeurs qui n'ont pas été établies par des transactions, et laisse les ministres parties à cette affaire, absolument sans défense.

Notre confrère dit que cette transaction a été conseillée et faite dans un but de "gain sordide" par des hommes qu'il ne nomme pas, et il termine son article en se rangeant carrément dans l'opposition.

Pour notre part, dit-il, nous n'avons pas la moindre hésitation. Nous plaçons la *Gazette* dans une position d'opposition déterminée et sans compromis au gouvernement local, tel que constitué et nous dévouerons toute son énergie et son influence à débarrasser la province d'une administration composée d'hommes qui ont si complètement déshonoré le parti auquel ils sont alliés.

Le lendemain, vendredi, on annonça la résignation de l'hon. M. Irvine.

On croit que M. Fortin et M. Ross suivront cet exemple.

Une dépêche de Québec assure que M. Ouimet est décidé à tenir tête à l'orage. On parle d'un autre côté d'une réorganisation complète; en effet, il nous paraît impossible que le cabinet actuel puisse se maintenir, car M. Ouimet, vraisemblablement, ne pourra remplacer les démissionnaires. Le plus simple pour lui serait de résigner et de demander une enquête.

OSCAR DUNN.

DISCOURS DE M. GEOFFRION

Le jour de sa réélection dans le comté de Verchères, l'hon. M. Geoffrion a prononcé un discours que le public attendait avec une légitime curiosité. On était impatient de savoir quelle politique nouvelle il annoncerait sur les deux questions, en particulier de l'amnistie, et des écoles du Nouveau Brunswick.

Voici, au rapport de la presse ministérielle, les déclarations qu'il a faites :

La question de Manitoba est une des plus sérieuses questions que le gouvernement ait à régler.....

Le nouveau gouvernement n'avait d'autre ligne de conduite à suivre que de constituer une enquête, établir les faits et les soumettre à Sa Majesté pour la convaincre de l'opportunité d'accorder l'amnistie à Riel et à ses compatriotes. La question de Manitoba doit être décidée sur ses mérites; le gouvernement fédéral ne peut que soumettre les faits et lorsque l'enquête sera complète, si l'hon. Ministre y trouve la preuve de l'innocence de Riel, il insistera pour que l'amnistie soit accordée, ou il donnera sa démission. Mais il connaît assez ses collègues pour affirmer qu'ils n'hésiteront pas à faire justice à Riel du moment que les faits lui donneront raison.

L'hon. F. Geoffrion reprit ensuite la parole pour traiter la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Après avoir fait l'histoire de cette question, il déclara que les délais étant

écoulés, il était impossible au gouvernement d'intervenir en faveur des catholiques du Nouveau-Brunswick autrement que par requête au gouvernement impérial qui a seul pouvoir d'intervention, que personnellement il était en faveur des écoles séparées et désirait les voir établies au Nouveau-Brunswick. Malheureusement le gouvernement n'a plus droit de législation sur la question, grâce au gouvernement conservateur qui l'a perdu.

Nous ne savons jusqu'à quel point ces déclarations satisfieront le sentiment public. L'hon. Ministre a fait, au sujet de M. Riel, une restriction assez étrange. "Si l'innocence de Riel est prouvée, dit-il, j'insisterai pour que l'amnistie soit accordée." Or, il semble assez évident que M. Riel ne sera jamais trouvé innocent par ceux qui le traquent depuis si longtemps.

D'ailleurs, le comité d'enquête n'a pas pour mission de rechercher l'innocence ou la culpabilité de M. Riel, mais simplement de constater si l'amnistie a été promise par l'ancien gouvernement. M. Geoffrion nous paraît donc avoir mal posé la question. Nous ignorons dans quel but.

O. D.

NOUVELLES

La Banque des Marchands fait préparer les bureaux de l'agence qu'elle établira prochainement à Lévis.

L'établissement de cette agence sera très-avantageux à Lévis; c'est à M. Isidore Belleau, avocat et rédacteur de l'*Echo de Lévis*, que revient le mérite d'avoir obtenu cette agence de banque.

La difficulté qui existe entre le gouvernement de la Colombie Anglaise et celui de la Puissance va être référée à l'arbitrage de Lord Carnarvon, secrétaire colonial.

On télégraphie de Fort Garry en date du 23 :

La législature de Manitoba a été prorogée hier. Parmi les actes passés durant la session et sanctionnés se trouvent les suivants :

Pour pourvoir à la redistribution des sièges à l'Assemblée Législative; à la préparation de nouvelles listes électorales; à l'établissement d'un système d'audition des comptes publics; à l'abolition du double mandat; à la création de comtés; à la réorganisation de la Cour du Banc de la Reine; à l'octroi des impressions par contrat.

Le bill abolissant le Conseil Législatif a été passé à l'unanimité par l'Assemblée Législative, mais rejeté au Conseil à la majorité d'une voix. Il sera introduit de nouveau à la prochaine session.

Les travaux de terrassement sur la ligne du chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska, ont été commencés mardi de cette semaine dans la partie qui coupe le rang St. François et dans St. Hyacinthe.

Les travaux seront poussés avec activité et le chemin d'ici à St. Pie, sera terminé d'ici à l'automne.

On dit à Outaouais que M. C. J. Brydges va être nommé surintendant des chemins de fer du gouvernement de la Puissance.

Une dépêche arrivée en Angleterre annonce que le lieutenant Cameron a retrouvé à Ujiji, la carte et le journal de voyage du docteur Livingstone depuis son départ de Mikandany.

Le Révd. M. O'Farrell, que l'on désigne comme devant succéder à Mgr. Horan sur le siège épiscopal de Kingston, est l'éloquent prédicateur qui fit à Montréal l'éloge funèbre de feu D'Arcy McGee.

On dit que M. le sénateur Panet va remplacer M. Futvoye, comme chef du département de la Milice.

M. Riel était à Worcester, la semaine dernière, l'hôte de M. Ferd. Gagnon.

L'hon. Ed. Palmer a été nommé juge-en-chef de la cour suprême de l'île du Prince-Edouard.

Mgr. Horan est arrivé à bord du vapeur *Nova Scotian*. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé du vénérable prélat est excellente. Pendant la traversée de l'océan, en se rendant en Europe, Mgr. s'est blessé légèrement au bras et c'est là probablement ce qui a donné lieu à la nouvelle erronée qu'il s'était démis le bras. Il n'en était rien, heureusement.

Des lettres arrivées de Rome par le même vapeur nous font connaître que M. l'abbé Benj. Paquet, maintenant à Rome, se prépare à revenir en Canada, et qu'il arrivera probablement dans la dernière quinzaine du mois d'août.

L'*Etoile du Nord* de St. Paul, Minnesota, nous apprend, dans sa dernière feuille, qu'un des sénateurs de l'Etat du Maine, qui s'est dévoué à l'étude du peuple Acadien, se propose d'en donner une description, et d'écrire l'histoire de leur dispersion. Dans ses recherches, il a eu le bonheur de se procurer le journal qu'un des officiers des vaisseaux anglais a écrit pendant la traversée des captifs, de Grand-Pré à la Géorgie. Ce sénateur a réuni une foule de matériaux et pourra donner des renseignements aussi intéressants qu'ils seront vrais.

Il paraît certain que la ville de Kingston a été choisie de préférence à Québec, pour l'établissement du collège militaire. C'est un malheur pour Québec, qui par sa forte position militaire avait un droit incontestable à ce choix.

Nous lisons dans l'*Etoile du Nord* de St. Paul, Minn. : M. H. J. Clarke, ci-devant procureur-général de la province de Manitoba, a été troublé par un incident imprévu, sans doute. A son arrivée ici, samedi dernier, on a saisi ses effets pour assurer la somme de \$300, à peu près, due à Alexander Griggs, de cette province, et à Norman W. Kittson, de cette ville. L'ex-procureur-général n'a pas paru content, dit-on, mais, tout de même, il a payé la somme réclamée et les frais, s'élevant à \$387.

C'est encore à un astronome de Marseille, M. Boreli, que revient l'honneur de la découverte d'une nouvelle comète qui, comme celle qui nous a fait ses adieux ces derniers jours, sera visible de notre latitude. C'est le dimanche 26 courant, à 2 heures du matin, que M. Boreli a découvert l'astre vagabond par 15 h. 59 m. et 18 s. d'ascension droite. Les comètes se suivent et se ressemblent. Celle de M. Boreli sera aussi brillante que celle de M. Coggia.

Le *Mercury* annonce la résignation de M. Panet, comme sénateur et sa nomination au poste de Député-Adjudant-Général de la Milice. Son remplaçant serait M. Fabre.

On lit dans le *Métis* du 25 juillet :

"M. le Chevalier Taillefer, a donné sa résignation, comme Lieutenant de l'Infanterie.

"Nous apprenons que M. Richer, de la Police à Cheval pour le Nord-Ouest, a également résigné.

"Les ouragans deviennent de plus en plus fréquents. Ainsi, durant cette semaine, nous avons eu plusieurs tempêtes. La foudre est tombée sur la résidence de M. Royal et a causé des dommages considérables. Personne heureusement n'a été atteint."

BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception d'un magnifique volume de près de mille pages contenant un *Dictionnaire et une Grammaire de langue des Cris* par le Rvd. Père Lacombe. Il faut voir cet ouvrage pour se faire une idée des immenses recherches, du travail patient et de la profonde érudition de l'auteur. Ce dictionnaire contribuera puissamment à la diffusion de la foi chez les Indiens en permettant aux missionnaires d'apprendre rapidement leur langue.

Cet ouvrage est d'un beau travail typographique et sort des ateliers de MM. Beauchemin et Valois de Montréal.

FAITS DIVERS

MEURTRE A MONTRÉAL.—Vendredi dernier, vers une heure de l'après-midi, le constable Baignet qui était de faction au marché St. Anne, fut appelé pour opérer l'arrestation d'un ivrogne qui ameutait la foule par ses cris, en face du bureau de la douane. Au moment où il appréhendait le délinquant, il se vit entouré par une poignée de drôles qui essayèrent de le gêner dans l'accomplissement de son devoir, mais le constable leur opposa une courageuse résistance et ayant fait approcher une voiture il allait y pousser son prisonnier lorsqu'un de ces misérables lui fendit la tête d'un vigoureux coup de pelle.

Deux agents de police attirés par le bruit arrivèrent au même instant, l'un d'eux conduisit le blessé à la station centrale de police, tandis que l'autre s'assurait de la personne de Patrick Deery, de John Murray et de James Joyce, qui se trouvaient au nombre des assaillants.

M. le Dr. Picault a donné les premiers soins au constable Baignet; il déclare que sa blessure est très-grave et craint qu'elle détermine une congestion du cerveau.

La police entière s'est mise sur pied dans l'après-midi d'hier, pour arrêter l'assassin qui est le frère de Patrick Deery, déjà sous les verrous.

Les vapeurs partant pour Québec ont été fouillés, la gare Bonaventure soigneusement surveillée, mais le misérable est encore en liberté.

Trois détectives sont partis pour Québec et les ports intermédiaires afin d'arrêter Deery, dans le cas où il aurait pu se cacher à bord de l'un des vapeurs, comme on le suppose du reste, et il est à espérer qu'il n'échappera pas à la justice.

Le constable Baignet est mort samedi soir, des suites de ses blessures.

L'assaillant Deery a été arrêté, samedi, à Dickinson's Landing, comté de Stormont, Ontario, par la police de cette localité. Le détective Cullen a laissé la ville pour aller prendre le prisonnier sous sa garde et l'amener à Montréal.

IMPORTANT POUR TOUS.—Nous voudrions attirer l'attention de nos lecteurs sur l'importante maison de commerce, si bien connue et entreprenante de Clermont Daniels & Co., de Montréal, commerçants de Marchandises sèches, épicerie, chaussures, objets de fantaisie, quincaillerie, etc., etc.

Cette maison vend directement aux consommateurs les effets constamment en usage dans les familles, de cinquante à cent cinquante par cent, à meilleur marché que les mêmes marchandises peuvent être achetées généralement, sauvant ainsi aux consommateurs les profits que font les agents et les détailliers.

Cette maison de commerce importe et achète des fonds de marchandises immenses, pour argent comptant, aux plus bas prix, prenant avantage de la morte saison, ventes forcées, escompte, etc., etc., temps où les acheteurs payant argent comptant ont l'avantage sur les maisons en gros qui achètent et vendent à temps fixe.

Leurs marchandises sont vendues par les agents dans toute l'étendue de la Puissance, qui arrêtent aux maisons avec des échantillons, prennent vos ordres pour les marchandises dont vous avez besoin dans vos familles, lesquelles vous sont expédiées par express; ils collectent à délivrance des effets, pour lesquels vous ne payez qu'après avoir examiné si vous en êtes satisfaits. Ainsi si les marchandises ne sont pas telles qu'on vous les a représentées, vous n'êtes pas tenus d'en payer le montant, de sorte qu'il n'y a rien de plus honnête. Leurs marchandises ont été reçues par un grand nombre de personnes dans les environs, elles se sont trouvées grandement satisfaites des effets, et ceci est un mode nouveau et populaire de faire des affaires. Nous pouvons prédire pour eux un commerce étendu. La liste des effets est expédiée par la maille sur application.

On demande des agents, hommes ou femmes, dans toute ville, village, ou comté, pour la vente de leurs marchandises.